
Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 28 MAI 1836.

RAPPORT fait par M. MILCAMPS, au nom de la Commission des Naturalisations, sur la requête du sieur François Dolé.

MESSIEURS,

Le sieur François Dolé, tailleur, demande la naturalisation; il expose qu'il est né à Douai (France), et qu'il demeure à Anvers depuis plus de 30 ans; il se qualifie capitaine de la garde civique; il n'a point dans le temps réclamé la faveur de la naturalisation, parce qu'ignorant les dispositions des lois, il se considérait comme belge.

A l'appui de sa demande, il produit des certificats émanés du colonel de la garde civique et du bourgmestre d'Anvers, constatant que le sieur Dolé, capitaine de la 3^{me} compagnie du 3^{me} bataillon de la 1^{re} légion de la garde civique d'Anvers, a constamment donné des preuves de zèle et de dévouement dans l'exercice de ses fonctions. Un certificat dudit bourgmestre atteste que le pétitionnaire, célibataire, habite Anvers depuis 1804. Enfin, il est justifié, par d'autres pièces, de la bonne conduite du pétitionnaire et des services qu'il a rendus au pays dans les journées des 26 et 27 octobre 1830.

Le Rapporteur, faisant fonctions de Président,

MILCAMPS.
